

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2024

*Date de convocation :*

05 avril 2024

Nombre de  
Conseillers : 11

Présents : 10

Pouvoir : 0

Votants : 10

N° 1554/2024

Objet :

Affectation du résultat de  
l'exercice 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le seize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent et excusé : GIOVANNI Philippe.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**A été élue secrétaire :** Madame MENISSIER Martine.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **-39 387.92 €**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **281 955.83 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent investissement - 001) de la section d'investissement de : **207 992.13 €**.

Un solde d'exécution (Excédent Fonctionnement - 002) de la section de fonctionnement de : **42 325.84 €**.

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :  
En dépenses pour un montant de **372 364.00 €**.

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :  
**203 759.79€**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **203 759.79 €**

**Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **120 521.88 €**

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 23 avril 2024

*Le Maire,*

**J. ROUSSINET**

